

MÉTÉO-FRANCE

Arrêté du 11 février 1999 modifiant l'arrêté du 16 décembre 1998 portant nomination des membres de la commission administrative n° 2 compétente à l'égard des ingénieurs des travaux de la météorologieNOR : *EQUI9910030A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 1995 modifié portant nomination des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs des travaux de la météorologie,

Arrête :

Article unique

Le texte du paragraphe A de l'article unique de l'arrêté du 16 décembre 1998 portant nomination des membres de la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard des ingénieurs des travaux de la météorologie est remplacé par le texte suivant.

Membres représentant l'administration

Titulaires

M. Beysson (Jean-Pierre), président-directeur général de Météo-France ;

M. Courtier (Philippe), ingénieur en chef de la météorologie ;

M. Bourdette, ingénieur général de la météorologie ;

M. Cariolle (Daniel), ingénieur général de la météorologie ;

Suppléants

M. Payen (Denis), ingénieur général de la météorologie ;

M. Ravard (Jean-Louis), ingénieur général de la météorologie ;

M. Roux (Daniel), ingénieur général de la météorologie ;

M. Le Quentrec (Michel), ingénieur général de la météorologie.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la
recherche

et des affaires scientifiques et techniques :

L'adjoite au directeur,

chef de service,

M. Benoist